

# PALAIS BEAUX-ARTS LILLE

---

## LE MUSÉE EN PRIVÉ

---

---

### **PALAIS DES BEAUX-ARTS**

18 bis rue de Valmy  
59000 Lille • F.  
t. +33 (0)3 20 06 78 00  
[www.pba-lille.fr](http://www.pba-lille.fr)

### **VOTRE CONTACT**

Ingrid Wacheux  
[iwacheux@mairie-lille.fr](mailto:iwacheux@mairie-lille.fr)  
t. +33 (0)3 20 06 78 19

---



## Organiser un évènement unique au Palais des Beaux-Arts c'est :

**Les manifestations privées  
au Palais des Beaux-Arts**

**PAGE 1**

- Un cadre d'exception, des collections de référence en Europe et une programmation originale.
- Des espaces pouvant accueillir de 10 à 1 000 personnes pour des manifestations intimistes ou d'envergure :
  - La galerie d'entrée
  - La galerie jardin
  - La rotonde Napoléon
  - La salle Valmy
  - L'atrium
  - L'auditorium
- Un lieu au cœur de la ville, accessible à pied ou en métro depuis les deux gares de Lille, en avion de l'aéroport de Lesquin et à proximité de nombreux hôtels et restaurants.
- Des interlocuteurs à l'écoute pour élaborer des manifestations adaptées aux besoins et à l'image de l'organisateur.



# I. Des espaces sur mesure

Les manifestations privées  
au Palais des Beaux-Arts

[PAGE 2](#)

L'équipe du musée se tient à disposition pour faire visiter les différents espaces et ainsi adapter le format de la manifestation selon le besoin.

## 1. Planifier des visites privées

Les visites sont assurées par des guides-conférenciers du musée. Les tarifs et le nombre de guides\* s'évaluent en fonction du nombre d'invités.

\*1 guide pour 25 personnes.

### Tarifs des visites privées (forfaits)

• moins de 50 invités	1 000 euros
• de 50 à 100 invités	1 850 euros
• de 100 à 150 invités	2 750 euros
• de 150 à 200 invités	3 500 euros
• de 200 à 250 invités	4 000 euros
• de 250 à 300 invités	4 800 euros
• de 300 à 350 invités	5 200 euros
• de 350 à 400 invités	5 500 euros
• de 400 à 500 invités	6 500 euros
• plus de 500 invités	Tarif de mise à disposition du musée : 15 000 euros

**N.B. se reporter au paragraphe 3.h.**

Les prix comprennent l'accès aux salles de peintures, la prestation des guides, les frais de gardiennage et de sécurité, ainsi que les frais techniques (électricité, chauffage...) relatifs à l'ouverture du musée pendant la manifestation.

Les visites privées concernent les expositions temporaires et/ou les collections permanentes. Nous adaptons le thème, le contenu ainsi que la durée de la visite selon les souhaits de l'organisateur. Au-delà de 250 invités, les guides seront postés dans les salles afin d'assurer une circulation et une fluidité optimale pour les participants.



## 2. Les espaces en location

Les manifestations privées  
au Palais des Beaux-Arts

### a. La galerie d'entrée

4 565 €

Accessible par les entrées principales du musée, cette galerie, agrémentée de magnifiques lustres de Gaetano Pesce, longe en façade la Place de la République.

- Galerie de 500 m<sup>2</sup>
- Capacité de 500 personnes maxi.

[PAGE 3](#)

### b. La galerie Jardin

3 295 €

La galerie Jardin à l'arrière du Palais, avec une très belle vue sur le bâtiment administratif dit Lame reflète le musée par ses miroirs rectangulaires. Attenant directement à l'Atrium et présentant quelques sculptures, elle convient parfaitement aux cocktails.

- Galerie de 250 m<sup>2</sup>
- Capacité de 200 personnes maximum

### c. La rotonde Napoléon

3 045 €

La rotonde Napoléon se caractérise par son élégance et son intimité ainsi que par une vue remarquable sur la Galerie des céramiques. Idéale pour des réceptions prestigieuses en petit comité, elle permet de recevoir vos invités au cœur des œuvres..

- Capacité de 80 personnes maximum

### d. La salle Valmy

500 € - 2500 €

Au rez-de-chaussée du bâtiment-lame, l'espace vitré offre une vue imprenable sur le musée.

- Espace de 120 m<sup>2</sup>
- Capacité de 100 personnes
- Utilisation principale (entre 8 h et 18 h) – moins de 5 h consécutives : 1200 euros
- Utilisation principale (entre 8 h et 18 h) – plus de 5 h consécutives : 2000 euros
- Utilisation principale (16 h-22 h) – forfait soirée : 2000 euros
- Utilisation en complément de la location de l'auditorium : matinée
- Utilisation en format séminaire (de 7 h à 12 h) : 500 euros, journée (de 7 h à 23 h) : 800 euros



#### d. L' Atrium

8 000 €

Pièce maîtresse, au cœur du musée, inondée de lumière et donnant sur le jardin, l'atrium se prête parfaitement aux réceptions de gala.

- Espace de 1500 m2
- Capacité de 1000 personnes

Les manifestations privées  
au Palais des Beaux-Arts

[PAGE 4](#)

#### e. Mise à disposition du musée

15 000 €

La mise à disposition du musée donne accès à tous les espaces. Elle comprend des visites et concerne des manifestations d'envergure

- Capacité de 1000 personnes

Les locations se font en soirée jusqu'à 23 h (hors démontage) avec une évacuation des salles d'expositions à 22 h au plus tard. Toute heure supplémentaire de présence entamée sera facturée en supplément à hauteur de 500 € par demi-heure.

#### e. L' auditorium

1 750 € la 1/2 journée - 2 500 € la journée

Unique en centre ville, l'auditorium confortable et prestigieux, propose tous les équipements nécessaires aux colloques et conférences : matériel audio-visuel optimal, grand écran, scène ...

- 199 places assises
- Salle de 200 m<sup>2</sup>. Scène de 40 m<sup>2</sup> avec possibilité d'extension
- Présence d'un technicien son-lumière

Les locations de l'auditorium sont possibles entre 8h et 22h. Tout dépassement, en dehors de ces horaires, fera l'objet d'une facturation supplémentaire à hauteur de 160 €/h entamée (cf Frais techniques).

Les tarifs sont dégressifs : dès la 2e journée de location (à la suite), l'organisateur bénéficie d'une réduction de 10 % sur le tarif de location journalier. Pour la 3e journée 20 % de réduction, pour les 4e et 5e journée 40 % de réduction, et à partir de la 6e journée 50 % de réduction sur le tarif de location.

Des frais de dossiers à hauteur de 100 € par location ne sont pas inclus aux tarifs ci-dessus. Ils sont dus dès lors que la convention de mise à disposition a été émise et ce même en cas d'annulation de la manifestation.

Des frais techniques pourront être appliqués pour certaines demandes (dépassements d'horaires après 23h, installation la veille, mise à disposition d'un technicien supplémentaire, installation la veille pour l'auditorium, demande de matériel supplémentaire...). L'équipe du musée est disponible pour tout renseignement sur ce point.



### 3. Contractualisation

[PAGE 5](#)

Après validation du devis par l'organisateur, une convention de location d'espace définissant les conditions et engagements de chacune des parties sera établie.

Après acceptation de la convention, l'organisateur nous fera parvenir :

#### **15 jours maximum avant la manifestation :**

- La fiche précisant la date, les horaires et le déroulé, le nombre précis d'invités, les coordonnées des intervenants extérieurs (traiteur, sono, etc.), ainsi qu'un plan d'implantation des installations.
- /!\ la validation préalable et écrite du musée est impérative avant d'envoyer toute invitation, communication sur l'évènement, ou utilisation de photos d'œuvres.

#### **8 jours avant la manifestation :**

- Un justificatif d'assurance pour les sous-traitants intervenant au musée pour le compte de l'organisateur
- Les PV de résistance au feu des matériaux utilisés pour la décoration, signalétique et restauration

#### **48 heures avant la manifestation :**

- La liste des invités
- Tous les documents imprimés relatifs à la manifestation

#### **Facturation :**

- aucun acompte n'est à verser en amont de la manifestation
- une facture sera adressée à l'organisateur par le Palais des Beaux-Arts après la manifestation



## II. Location d'espace : mode d'emploi

Les manifestations privées  
au Palais des Beaux-Arts

### 1. Choisir ses horaires

[PAGE 6](#)

Les espaces du musée peuvent être mis à disposition pour l'organisation de manifestations privées, en dehors de ses heures d'ouvertures\*, soit le :

- le lundi de 8 h à 13 h 30 & de 19 h à 23 h
- le mardi (ouverture exceptionnelle) de 8 h à 23 h
- le mercredi / jeudi / vendredi de 8 h à 10 h de 19 h à 23h

\*Ces horaires peuvent faire l'objet de modifications lors des périodes d'exposition.

L'auditorium et la salle Valmy peuvent également être privatisés pendant les horaires d'ouvertures du musée. Les horaires de livraison, le montage et démontage seront décidées en amont avec nos équipes.

### 2. Organiser sa manifestation

Le Palais des Beaux-Arts peut accueillir entre 10 et 1 000 personnes, en fonction des espaces et du format choisis de l'événement. L'équipe du musée se tient à disposition pour élaborer divers formats de manifestations (réceptions, séminaires, visites privées, conférences, petits-déjeuners...), en fonction des besoins et de l'image de l'organisateur.

**Le musée ayant une vocation de service public, la présentation de produits est limitée et soumise à une autorisation préalable. Le Palais des Beaux-Arts accepte les manifestations en accord avec son image.**

### 3. Pour la sécurité de tous et celle des œuvres

L'organisateur s'engage à ce que la manifestation se déroule dans de bonnes conditions et selon les règles en usage au musée :

- Il est interdit de fumer dans le musée
- Toute personne entrant en salle d'exposition est priée de déposer manteau, parapluie et sac encombrants au vestiaire
- Il est interdit de boire ou de manger dans les salles d'exposition du musée
- Les animaux de compagnie sont prohibés
- Tout usage de flamme est proscrit

Le responsable des manifestations et le chef de la sécurité du musée ont toute autorité sur les décisions à prendre pour la sécurité du musée.



## 4. Quelques informations pratiques

Les manifestations privées  
au Palais des Beaux-Arts

[PAGE 7](#)

### Prestataires

- Les espaces du musée sont loués nus : tout le matériel technique et mobilier nécessaire à la manifestation sera prévu par les soins de l'organisateur. Le recours à des prestataires extérieurs est à sa charge. Il n'y a pas de prestataires attirés au musée, l'équipe du musée est à votre disposition pour conseiller l'organisateur dans ses choix.
- Un accompagnement musical léger est possible sur accord préalable du musée.
- Les frais de la SACEM et les frais d'installation sont à la charge de l'organisateur.
- Les prestataires de services couvriront leurs activités par une police d'assurance de leur choix, et fourniront une attestation de garantie ainsi qu'un fiche technique 15 jours avant la manifestation.
- Les vestiaires du musée pourront être utilisés à la demande de l'organisateur. Au-delà de 150 personnes, le matériel supplémentaire sera à prendre en charge.

### Accès

- Il est possible de réserver des places du parking souterrain situé sous la place de la République, face au Palais des Beaux-Arts, et convenir d'une heure de fermeture prolongée (au-delà de 21h), en prenant contact avec le service client de la société EFFIA au : 0825 888 826.
- Tout stationnement place de la République, en dehors des livraisons, devra faire l'objet d'une demande d'occupation de l'espace public auprès de la Ville de Lille.

### Signalétique

Il est possible d'installer de la signalétique autoportée à l'intérieur du musée. Cependant, toute implantation extérieure devra faire l'objet d'une autorisation préalable de la Ville de Lille. Un écran à l'accueil est mis à disposition pour diffuser films, logos, ou toute information relative à votre manifestation.

L'équipe du musée reste à votre entière disposition.



